

MAIRIE  
DE LESCURE  
D'ALBIGEOIS  
81380

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 20

Votants 25

Date de convocation :

13/02/2024

Date d'affichage :

13/02/2024

Numéro :

02/2024

Le 19 février 2024, à 18 heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Maire.

**Présents :** Elisabeth CLAVERIE – Gérard TOUREL – Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Xavier PETIT – Huguette DELPY-SOUTADE – Michel ALBENGE – Thierry MONTBROUSSOUS – Bruno BARDES – Françoise CHINCHOLLE – Franck GARRIC – Philippe FOULCHE – Ghislain PELLIEUX – Eric ALBERT – Stéphanie RAYMOND – Sylvie CLERGUE – David POUTRAIN – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE.

**Absents excusés représentés :** Bernard DELBRUEL (E.CLAVERIE) – Marie LACAN (N.FACCA) – Marie-Pierre CAMBON (F.CHINCHOLLE) – Bénédicte CATHALAU (X.PETIT) – Kadour SAMET (D.DERRAC).

**Absent non excusé non représenté :** Francis SALABERT – GUY INTRAN

**Secrétaire de séance :** Claudette ROUQUETTE-BAULES

**ACCEPTATION DU LEG DE MONSIEUR ROSSIGNOL RENE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision de Monsieur ROSSIGNOL René, qui par testament du 13/07/2022, remis à l'étude de Maître Lannes, notaire à Albi, lègue à notre commune :

- Un bien situé 112, chemin du Blanquet, cadastré section AE n° 63, composé de 4 appartements, dont 3 sont loués à ce jour, ainsi qu'un bâtiment d'environ 70 m<sup>2</sup> comprenant 4 garages sur un terrain de 3 598 m<sup>2</sup>
- 2 parcelles de terre agricole cadastrées section D n° 122 « Le Blanquet », d'une superficie de 5 709 m<sup>2</sup> et section ZP n° 25 « Le Garric » d'une superficie de 8 620 m<sup>2</sup>.

L'acceptation de ce leg s'accompagnera de dépenses que la commune devra prendre en charge et qui s'élèveront à 100 000 € environ, à savoir :

- Indemnité due à l'héritier réservataire, à savoir le fils de M. ROSSIGNOL René
- Part à verser à la sœur de M. ROSSIGNOL René,
- Frais d'acte de partage avec la sœur de M. ROSSIGNOL René,
- Remboursement d'un prêt contracté par le fils de M. ROSSIGNOL René,
- Frais d'acte de succession

Au vu des éléments ci-dessus et étant donné que les conditions et indemnités ne sont pas définitivement fixées à ce jour, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sous réserve que ces dernières soient acceptées par l'héritier réservataire

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2241-1 et suivants,
- Entendu l'exposé ci-dessus,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au leg fait par Monsieur ROSSIGNOL René à la commune de Lescure d'Albigeois, sous réserve que les conditions et indemnités proposées soient acceptées par l'héritier réservataire.
- **PRÉCISE** que, à la suite des discussions qui seront menées avec l'héritier réservataire, le Conseil Municipal décidera ultérieurement de l'acceptation définitive ou non du leg de Monsieur ROSSIGNOL René à la commune de Lescure d'Albigeois.

**DELIBERATION ADOPTÉE A LA MAJORITE ABSOLUE : 1 CONTRE**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire  
Elisabeth CLAVERIE

Le Secrétaire de séance  
Claudette ROUQUETTE-BAULES